



## AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE ET DEMANDES D'APPROBATION DE PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 mars 2022 à 19 h, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure et les demandes d'approbation de PIIA ci-après, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 177, chemin Vetter Lot : 5070318 Matricule : 9028-74-9721	Autoriser la construction d'un porche ouvert en cour avant, à plus de 7,30 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2, 7 <sup>e</sup> paragraphe, permet un empiètement de 3 mètres dans la marge avant de 15 mètres.
2. Adresse : 5, chemin des Fondateurs Lot : 5070513 Matricule : 9324-52-8674	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour l'agrandissement du bâtiment principal.
3. Adresse : 111, chemin des Fondateurs Lot : 5070524 Matricule : 9324-99-9124	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour la construction d'un abribus de 8,82 mètres carrés pour les étudiants.
4. Adresse : 68, chemin des Fondateurs Lot : 5071646 Matricule : 9424-95-0659	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour la rénovation du bâtiment principal.
5. Adresse : 8, chemin des Pionniers Lot : 5070530 Matricule : 9424-09-0196	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour l'agrandissement et la rénovation de l'école La Relève.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 18 février 2022.

Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de dérogation mineure et les demandes d'approbation de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 7 mars 2022, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 février 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 février 2022.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière